

dans la Parole fasse participant de tous ses biens celui qui l'enseigne. Galates, VI, 6.

La présente Constitution a été élaborée par le Consistoire, et présentée à l'Eglise, qui l'a acceptée le 28 septembre 1859.

Pour l'Eglise Réformée française de Montréal.

LE CONSISTOIRE :

J. E. TANNER,

*Pasteur, Président,*

F. LAMMERTS VAN BUEREN,

*Ancien, Vice-Président,*

N. CLAUDEL,

*Ancien, Secrétaire,*

H. JUNOD-SANCEY,

*Diacre, Trésorier,*

LOUIS FRUITIER,

*Diacre,*

GEORGE DORION,

*Diacre.*

